

N/REF : 12/02/2024 15H31 C:263794 I:33807

V/Email reçu le Lundi 12/02/2024 a 15H31

MR GAILLARD PARTICULIER

**9 ALLEE DU HAMEAU BLANC
38240 MEYLAN**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 03 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 9 ALLEE DU HAMEAU BLANC 38240 MEYLAN - MAISON INDIVIDUELLE
MR ET MME GAILLARD 06 66 82 23 75

MOTIF : INTERVENIR POUR PASSAGE CAMERA

Donneur d'ordre : M. - PARTICULIER

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 27/02/2024 A 13H15
PASSAGE CAMÉRA EFFECTUÉ DEPUIS LE COLLECTEUR EU DEVANT LA PORTE D'ENTRÉE
CONTRE-PENTE SUR LE TUYAU ENTRE LE REGARD EN FACE DE LA PORTE D'ENTRÉE
ET LA PORTE D'ENTRÉE ENVIRON 5 METRES VU AVEC LA PROPRIÉTAIRE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff débouchage/Caméra 1h+Dépl.11 a 20km	1	264,22	264,22

TOTAL H.T.	264,22
T.V.A. a 10,00%	26,42
TOTAL T.T.C.En EURO	290,64

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN